

La nature et les hommes ont des débordements. La rivière, la Vandaine, à la suite de crues et de défaut d'entretien, occasionne des dégâts que le conseil, en 1801, sera obligé d'estimer avant d'effectuer les réparations.

Il faut aussi désigner des experts pour constater les "*anticipations*" de certains habitants sur les propriétés communales et sur les chemins.

Dans le même esprit, le conseil prendra une sanction exemplaire contre la négligence et l'insouciance des gardes-champêtres qui seront privés de salaires pour les années 1796, 1797, 1798, 1799 et 1800. Les dégâts causés aux biens et aux récoltes devaient être notoires pour entraîner cette sanction.

L'ordre revient sous la houlette du nouveau maire Edme Vivant Joseph Chevignard-Bouzereau (ex-conseiller au parlement de Bourgogne) qui succède de 1801 à 1804 à Pierre Broichot - maire provisoire en 1800.

Les comptes de la commune sont difficiles à établir. Les centimes additionnels ne suffisent pas à payer toutes les dépenses. Lorsqu'il faudra rétribuer le desservant, c'est à dire le curé François Lenoir qui est rentré en 1800, la pension de 800 F qui lui est allouée sera répartie entre tous les habitants en fonction de leurs revenus.

Entre le départ du curé Bonnardot, début 1794, et le retour du curé Lenoir en 1800, que s'est-il donc passé dans la paroisse ?

Il n'y a aucun culte public durant l'année 1794 et le début de 1795. Mais malgré le dépouillement matériel de l'église - tous les objets du culte ayant été vendus par lots successifs depuis 1791 - l'office de la messe a sans doute été célébré à la demande des habitants par des prêtres, réfugiés à Pommard. Les deux principaux furent l'abbé Latour chanoine de la cathédrale d'Autun et Hugues Guérin ancien chartreux de Beaune.

A l'exception de la messe, aucune autre manifestation religieuse, et, notamment les différents sacrements ne pouvaient avoir lieu. De 1794 à 1799 les mariages n'étaient célébrés que par l'officier de l'état civil. De même, les enterrements se faisaient au son du tambour et au chant de la Marseillaise. Quant aux baptêmes religieux, ils pouvaient être célébrés en secret en divers endroits.

De 1799 à 1800, la présence de l'abbé Buffet atteste de la paix religieuse revenue.

A partir de 1800 les paroissiens manifesteront leur foi par des dons matériels servant au culte ; dans le même esprit, l'édification d'une croix par Jean Caillet et Anne Micault le 30 mars 1804 prouve que la religion catholique n'est plus persécutée.